

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2010**

Présents : ANSELME Ch. – FILLION-ROBIN D– MAILY Ch. – BERNARD-GRANGER N. – ALAIS I. – CONVERS Ch. – CHEVALIER-GACHET M.L.– CHATELARD A - DURET G. - FELIZAT A.M. — NICOLAZZO G. — RICHARD M. – SAGE R - VANDAMME F.

Absents : DRUX T et en début de séance FAVRE-FELIX D. et RÉMY M.F.

Excusés : GEOFFROY M. - MOUTHON N. – KRZYZELEWSKI J.(Procuration à Christian ANSELME)

Secrétaire de séance : Christophe CONVERS

Public : 2

71 – Approbation du compte rendu précédent

Cette séance publique ayant été rajouté au calendrier initial, il est proposé d'approuver lors du prochain conseil le compte rendu du 28 juin ainsi que celui de la séance de ce jour.

72 – Liste des jurés d'assises – Année 2011

Monsieur le Maire communique les noms des jurés d'assises tirés au sort le 28 juin.

- 11 – TARDY Laurence
- 39 – ANTHOINE Laurent
- 444 – JANIN Erika
- 810 – FANTINATO Laurent
- 815 – FARINELLI Serge
- 1327 – CHEVALIER Catherine
- 1966 – VERRIER Anthony
- 1982 – VILLETTE Jean-Michel
- 2140 – PEIROTTE Carole

73 - Comité du SYANE (ex SELEQ 74)

- **Désignation d'un nouveau délégué**

Par délibération du 1^{er} avril 2008, le Conseil Municipal a désigné M. Marcel GEOFFROY pour le représenter au Syndicat d'Électricité, des Énergies et d'Équipement de la Haute-Savoie (SELEQ 74), devenu le 1^{er} juin dernier le **Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie** (SYANE).

Ce dernier ayant démissionné pour raisons de santé, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant.

Compte tenu de sa population inférieure à 3 500 habitants, le représentant de Thorens-Glières siègera au collège des communes sous concession EDF du secteur d'Annecy.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Le Conseil Municipal

- **Désigne Monsieur Damien FILLION-ROBIN** comme délégué au SYANE.

74 – Communauté de Communes du Pays de Fillière

- **Désignation des représentants dans les différentes commissions (modification de 2 commissions)**

Conformément à l'article 9 de ses statuts, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) a créé des commissions spécialisées, présidées chacune par un vice-président, chargées de donner tout avis et de préparer les décisions relatives à l'exercice des compétences transférées.

Suite à la démission de M. Marcel Geoffroy pour raisons de santé, il convient de renouveler les conseillers communautaires appelés à siéger dans **2** commissions intercommunales sur les 8 existantes.

Le Conseil Municipal,

- **Désigne** comme suit ses nouveaux représentants aux commissions intercommunales de la CCPF

**Commission SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) –
aménagement hydraulique - défense incendie (surdimensionnement - poteaux incendie - relations entre les centres
du Pays de Fillière)**

Président Claude CLERC - Maire d'Aviernoz

↳ **Damien FILLION-ROBIN, Christophe MAILY**

Commission Transports scolaires - sécurité des arrêts

Président Henri CHAUMONTET - Maire de Groisy

↳ **Isabelle ALAIS, Michaël RICHARD**

75 – Commission d'Appel d'offres

➤ **Modification de sa composition**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 octobre 2008 par laquelle le conseil Municipal a désigné les membres de la Commission d'Appel d'Offres. Suite à la démission de M. Marcel Geoffroy pour raisons de santé, il convient de le remplacer et de désigner le cas échéant un nouveau suppléant.

Le Conseil Municipal,

- **Désigne** comme **membres de la commission :**

- **Titulaires :**
 - **Marie-Laure CHEVALIER-GACHET**
 - **Christophe MAILY**
 - **Anne-Marie FELIZAT**
- **Suppléants :**
 - Franck VANDAMME
 - Dominique FAVRE-FELIX
 - Damien FILLION-ROBIN

Avant de passer cette question, M. FAVRE-FELIX a rejoint la salle de délibération, ce qui porte le nombre des présents à 15 et le nombre des votants à 16.

76 – Commission Municipale

➤ **Désignation d'un nouveau membre**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à **l'Assemblée délibérante** de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration soit à l'initiative d'un des ses membres.

Ces commissions ont été constituées lors de la séance du 14 octobre 2008 et modifiées par délibération le 31 août 2009.

Suite à la nomination d'un nouvel adjoint, il est proposé d'élargir la commission « voirie et sécurité ».

Le Conseil Municipal,

- **Nomme M. Damien FILLION-ROBIN, à la Commission Municipale « Voirie et Sécurité ».**
Il en assurera les fonctions de vice président.

77 – Révision de la Liste Électorale

➤ **Commission Administrative – 2^{ème} bureau**

Monsieur le Préfet a fixé à deux le nombre des bureaux de vote de la Commune.

A chaque bureau est rattachée une commission administrative chargée de l'établissement et de la révision des listes électorales.

Chaque commission se compose de trois membres

- Le Maire ou son représentant
- Un délégué de l'Administration désigné par le Préfet
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance (TGI)

Monsieur le Maire étant président du bureau centralisateur et de la commission administrative générale, il convient de remplacer M. Marcel GEOFFROY adjoint démissionnaire qui n'a pas souhaité être maintenu à la présidence du bureau n°2.

Le Conseil Municipal,

- **Désigne** comme **représentant du Maire** en charge des commissions administratives:
 - Pour le 2^{ème} bureau : **Marie-Laure Chevalier-Gachet**

Avant de passer cette question, Mme REMY Marie-France rejoint la salle de délibération, ce qui porte le nombre des présents à 16 et le nombre des votants à 17.

78 - Associations

➤ **Subvention complémentaire : OGEC – École de l'Alliance**

Lors de sa séance du 26 avril dernier, le Conseil Municipal a voté les différentes subventions aux associations dont le fonctionnement est tributaire de l'aide communale (107 503 € avec une réserve de 22 497 €).

Les travaux de réhabilitation de la MJC et d'accessibilité à l'école maternelle ont contraint la commune à rechercher des locaux de remplacement pour le centre de loisirs sans hébergement de juillet.

L'École de l'Alliance a accepté de mettre à disposition ses locaux dès le lundi 5 juillet.

De plus, en attente de la décision relative au passage sous contrat d'association, l'école a recruté un contrat aidé et sollicite une subvention de fonctionnement, sachant que ce poste était jusqu'au départ à la retraite du titulaire entièrement financé par le budget communal.

Il est proposé de remercier l'OGEC et l'École de l'Alliance sur ces deux points et de les aider financièrement dans leurs activités (500 € pour la mise à disposition des locaux et 650 € pour la prise en charge de 10 % du salaire de l'emploi aidé pour la période du 1^{er} janvier au 31 août).

Le Conseil Municipal

- **Accepte** les propositions de M. le Maire pour un montant de 1 150 € ce qui porte **l'enveloppe globale des subventions** attribuées à 108 653 € et la réserve à 21 347 €.
- **Dit** que les crédits sont prévus au compte spécialisé 6574 du budget de l'exercice en cours.

79 – Aménagement des secteurs de Biot et du Mottet

➤ **Participation pour voirie et réseaux**

La loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 a modifié le Code de l'Urbanisme et donné la possibilité aux communes d'instaurer sur leur territoire la participation pour voirie et réseaux (PVR).

Cette participation permet de mettre à la charge des propriétaires de terrains inscrits dans un périmètre défini le coût des équipements publics d'infrastructure nécessaires à l'urbanisation d'un secteur.

La PVR a été instaurée par délibération du conseil municipal du 6 octobre 2003. Il convient cependant en application des dispositions des articles L 332-6-1, L 332-11-1 du Code de l'Urbanisme que l'assemblée par délibération spécifique, se prononce à chaque fois sur les secteurs concernés.

Aussi est-il demandé au Conseil Municipal de décider de cette participation de part et d'autre des voies de Biot et du Mottet qui vont bénéficier d'un élargissement de voirie avec trottoir, d'une extension du réseau électrique avec renforcement de l'éclairage public, de la mise en souterrain des réseaux secs et de la reprise du réseau d'eaux pluviales.

Le périmètre porte sur des zones Nad1 et UD représentant une superficie totale est de **23 808,47 m²**.

Par ailleurs, le lotisseur des parcelles H 1745, 1746, 1749 et 1944 comprises dans le périmètre de la PVR soit **8 733.65 m²** a sollicité des échéances de paiement.

Aussi est-il proposé à l'assemblée d'autoriser le maire à signer une convention avec le pétitionnaire la SARL Terre Lotie.

Le Conseil Municipal,

- **Décide** d'engager en 2010 – 2011 la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total s'élève à **176 145 €**. Ce coût correspond aux dépenses suivantes :

Travaux d'aménagement de voie	Coûts	
Voirie	Travaux d'élargissement (Fournitures et VRD) Eurovia (Marché à bons de commande)	66 786,00 €
Extension du réseau électrique	SYANE	273 787,00 €
Éclairage public	SYANE : Frais généraux 3 %	8 214,00 €
Mise en souterrain réseaux secs	SYANE : Déduction subvention	- 172 642,00 €
Coût TTC		176 145,00 €

- **Dit** que la zone portée en rose sur le plan est exclue de la PVR puisque desservie par un autre transformateur et non concernée par les aménagements de voirie,
- **Dit** que la superficie du périmètre restant, concerné par la PVR est de **23 808,47m²** (zone hachurée sur le plan) dont **8 733.65 m²** pour la société Terre Lotie.
- **Fixe** à 100% la part du coût de la voie et des réseaux mise à la charge des propriétaires fonciers des terrains nouvellement desservis (futurs constructions) à l'intérieur du périmètre de participation (zones hachurées Nad1 et UD – Biot et Mottet).
- **Fixe** le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 7,3984 € arrondi à **7,40 €**
- **Décide** que les montants de participation sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice TP 12 – réseaux d'électrification avec fournitures (base 553.60 - mars 2010).
- **Précise** que cette actualisation s'applique lors de l'établissement des titres de recettes émis après la délivrance des autorisations d'occupation du sol qui en constituent le fait générateur ou lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-11.2 du Code de l'Urbanisme.
- **Autorise** le Maire à signer tout document ou convention nécessaire à la mise en œuvre de la PVR des secteurs du Biot et du Mottet, notamment avec la société Terre Lotie.
- **Charge** le Maire de notifier la présente aux propriétaires concernés.

80 - Décisions prises par délégation

Convention – École Élémentaire Publique

- **Mise à disposition à titre gratuit de locaux**
Convention avec Institut Coopératif de l'École Moderne (ICEM 74)
Les vendredi 27 et samedi 28 août 2010
Stage « Utilisation Pédagogique de l'Informatique »

Bâtiments

- Nettoyage annuel de la Hotte:
 - Salle Tom Morel
 - Société Hot Clean – Thônes (74) – coût 380,65 € TTC
- Vérifications périodiques annuelles
 - Bureau Véritas (74) METZ-TESSY

	INSTALLATIONS DE GAZ	MOYEN DE SECOURS
École – Cantine	60,00 € HT	
Salle Tom Morel	80,00 € HT	80,00 € HT
Vestiaire FOOT	60,00 € HT	
Cinéma		80,00 € HT
Mairie		80,00 € HT
Crèche		80,00 € HT

Création d'une zone artisanale – Convention d'étude de faisabilité

- **SED Haute-Savoie (105 avenue de Genève – 74014 ANNECY CEDEX)**
 - Coût forfaitaire : 17 000 € HT
 - Délai de réalisation : 4 mois

Cession de terrain RD 55 – Pont de Pierre

- **Cession de 101 m² section D parcelle 893**
 - Au Département de la Haute-Savoie pour lui permettre d'améliorer et de sécuriser l'accès au Plateau des Glières
 - 101 x 0.30 = 30,30
 - Remploi 1.52
 - Total : 31,82 €**

Location à titre précaire et révocable – Mise à disposition de locaux

- **Prorogation du bail** avec l'auto école CEC – 60 rue du Capitaine Anjot – Thorens-Glières
 - Dans les conditions fixées par la délibération du 30 juin 2009
 - Du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2010
 - Studio n° 1 de 40 m² rue Capitaine Anjot
 - Loyer mensuel hors charges 300 € revalorisé selon l'indice INSEE, coût de la construction 1^{er} trimestre.

81 - Rapport des commissions municipales

<p>➤ Manifestations</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>1^{ère} édition cyclo sportive « La Salève – Bornes – Glières »</u> Samedi 10 juillet. Cette première édition a connu un vif succès avec comme « parrain », M. Jérôme COPPEL, coureur professionnel. 286 participants, 100 bénévoles. Les organisateurs se penchent déjà sur l'édition 2011.• <u>Fête Nationale</u> - Cérémonie le 14 Juillet Cérémonie aux monuments aux morts à 10h45 et remise des décorations suivies d'un vin d'honneur.• <u>Rattachement de la Savoie à la France</u> les 16 et 17 juillet Deux reconstitutions historiques seront proposées au château le samedi à 15h et 17h.• <u>Bienvenue en Pays de Fillière</u> – 22 juillet L'accueil des estivants est prévu à partir de 16h. Parallèlement un marché de producteurs et artisans se tiendra en nocturne de 17h à 21h00.• <u>Vogue annuelle</u> – 21 et 22 août Selon le même déroulement et dans les mêmes conditions que l'an dernier.
<p>➤ Communication</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Au Fil de l'Eau</u> Prochaine édition <u>fin septembre</u>
<p>➤ Urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Élaboration du PLU</u> La synthèse du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) présentée lors de la réunion publique du 1^{er} juillet 2010 sera prochainement consultable sur le site de la Commune www.thorens-glieres.fr
<p>➤ Affaires sociales</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Compétence Petite Enfance</u> Cette compétence selon des modalités à définir sera transférée après avis conforme des Conseils Municipaux à la CCPF (fonctionnement et investissement).

Monsieur le Maire souhaite à tous de bonnes vacances

Séance levée à 22h30

Le secrétaire
Christophe CONVERS

Le Maire
Christian ANSELME